

L'œil, la matière et le droit !

Le SHANGRI-LA PARIS accueillera le jeudi 9 mars 2023, la **3^{ème} édition des assises juridiques de la mode, du luxe et du design**, un rendez-vous soutenu par les grandes fédérations représentatives de la filière :

La Fédération de la Haute Couture et de la Mode
L'Union des Fabricants (UNIFAB)
La Fédération des Entreprises de la beauté
La fédération de la Maille, Lingerie & Balnéaire
La Fédération de la Mode circulaire

Durant cette journée d'étude (ouverte également à distance) titrée : l'œil, la matière et le droit, et composée comme un outil au service des pédagogies actives, les participants se retrouveront autour d'un programme riche pour aborder les questions d'actualité.

Rendez-vous incontournable, chaque année, pour les professionnels, tous spécialistes du droit, qu'ils œuvrent dans l'entreprise ou dans les cabinets d'affaires, ces Assises demeurent un grand moment de convivialité et de bouillonnement juridique stimulant.

Après une année, c'est le temps pour les participants de développer leurs connaissances, de confronter leurs points de vue, de partager leurs expériences, et d'échanger entre eux dans un lieu raffiné, au service impeccable.

La matinée sera consacrée aux enjeux de la contrefaçon.

Contrôle de la marque : Etat des lieux des dispositifs de traçabilité existants et analyse de ceux qui permettront dans le futur de faciliter le suivi du produit de la production à la vente.

L'enjeu crucial pour les marques du luxe qui sont confrontées à la contrefaçon au niveau mondial et doivent protéger leur image vis-à-vis du public.

La traçabilité doit être envisagée dans sa globalité : les enjeux environnementaux demandent à allonger le cycle de vie des produits, et la filière du luxe est marquée par une durabilité de ses produits de génération en génération. Les plateformes de seconde main sont donc un acteur majeur pour les marques du monde de la mode,

mais posent des questions de contrôle et d'authentification des produits. Aussi, les marques tendent de plus en plus à intégrer un processus d'internalisation de la seconde main, en proposant des rayons dédiés dans leurs boutiques de marque

L'après-midi abordera les questions d'innovations et de Métavers NFT

Les avancées en termes de blockchain vont permettre une meilleure gestion de la marque et des responsabilités en jeu.

Une large étude de la protection des créations : Le caractère unique de la création définit l'identité des marques et signe le talent des designers. Les possibilités offertes par les technologies innovantes et leur impact juridique seront également au centre des débats.

Regard sur les nouvelles matières, qu'elles soient d'origines végétale ou synthétique: Ces matériaux innovants induisent une responsabilité accrue pour les entreprises du textile car l'enjeu environnemental est une priorité de cette industrie. Ces matériaux auront également des propriétés nouvelles encore inconnues, des textiles intelligents intégrant des bio-composites mais aussi sanitaires grâce à une protection contre les bactéries.

Une journée soutenue par des intervenants de qualité

Notre directrice scientifique, **Emmanuelle Hoffman**, ouvrira cette 3^{ème} édition avec les interventions de **Yann Basire**, docteur en Droit de la propriété intellectuelle du CEIPI Maître de conférences au CEIPI, Université de Strasbourg, Directeur général et Directeur de la section française du CEIPI, **Linda Boudour**, magistrat, troisième chambre, Tribunal judiciaire de Paris, **Delphine Sarfati-Sobreira**, Présidente de l'Union des Fabricants – UNIFAB, **Yann Ambach**, Direction générale des douanes, Chef du bureau COMINT 3 - Politique tarifaire et commerciale

Xavier Guéant, Directeur Juridique de la Fédération des Entreprises de la Beauté – FEBEA, **Cécile Soriano** (Procureure européenne déléguée, membre du Parquet européen), **Nicolas Chemla**, anthropologue (SOAS), diplômé d'HEC, romancier, essayiste, chroniqueur mais également Consultant Stratégie de Marque de Luxe, **Adrien Basdevant**, avocat spécialisé en droit du numérique, **Pierre-Nicolas Hurstel**, CEO & Co-Founder de la plateforme ARIANEE, **Pierre Berez**, Président d'Ebrand, **Natacha Cennac-Finateu**, Directeur juridique d'Interparfums, **Isabelle Robin**, Directrice de la propriété intellectuelle d'Interparfums, **Florence Guittet** Directrice associée d'IMPP, acteur référent du Category Management, Enseignante à l'Université Paris Dauphine et de la gestion des achats retail à l'Institut Français de la Mode, **May Berthelot**, Senior Director of Anti-Counterfeit – Vinted, **Maxime Delavallée**, Président de la Fédération de la Mode circulaire, co-founder & CEO de Crushon, **Olivier Lapidus** Créateur de Mode et designer Français, fervent défenseur d'une mode hautement

technologique, **Jean-Placide Nyombe**, Responsable des affaires juridiques et réglementaires à la Fédération de la Maille, de la Lingerie & du Balnéaire, **Frédéric Galinier**, Directeur délégué – Affaires juridiques, sociales et institutionnelles - Fédération de la Haute Couture et de la Mode, **Christopher Sarfati**, ECOPEL (fausse fourrure)

A propos des Assises Juridiques de la mode, du luxe et du design

Organisé par l'agence LEXPOSIA, cet événement accueille chaque année, en présentiel et à distance, plus d'une centaine de professionnels du droit qui s'interrogent sur l'évolution de la législation en prenant en compte toutes les innovations.

Créée par LEXPOSIA, la première édition s'est tenue le 7 juin 2019 à l'hôtel de l'industrie et s'impose comme l'un des lieux de réflexion juridiques sur les secteurs d'activité concernés : leurs enjeux, leurs actualités, leurs défis sont vus sous le prisme du droit.

Date et Horaires

Jeudi 9 mars 2023 : 8 :30 -18 :30

Lieu

SHANGRI-LA PARIS – 10, avenue d'Iéna, 75 116 - Paris

Site officiel

www.lexposia-events.com

Accréditation Presse

L'accès sur place est réservé aux membres de la presse accrédités. La demande d'accréditation ne donne jamais droit à la participation au déjeuner servi à table et doit être transmise à Evans Le Person eleperson@lexposia.com 48 heures avant l'ouverture des portes.

Après réception et traitement de votre demande, vous recevrez une confirmation de présence, sous la forme d'un badge d'accès à présenter à aux banques d'accueil de l'événement.

Possibilité de suivre le déroulement de la journée à distance.

Contact Presse

Pour toutes questions, contactez Evans Le Person : eleperson@lexposia.com – Tél : 01 44 83 66 76